



SAINT-CYPRIEN GOLF & RESORT

PARCOURS LA FORET : REGLES LOCALES SPECIFIQUES (2022)

*En addition des « Règles Locales Permanentes 2022 » de la ffgolf (extrait du Vade-mecum et Règles de Golf applicables à partir de janvier 2019), les règles locales suivantes s'appliquent.
Ces règles locales remplacent toutes les autres règles locales existantes.*

HORS LIMITES R18.2 :

Au-delà de tous murs, clôtures ou piquets blancs et/ou lignes.

Sur les trous N°3 (sur la droite), N°5 (à droite du fairway et à gauche après le chemin de passage au trou N°6), le hors limites est défini par la lisière extérieure des fossés situés en limites du parcours.

Sur le trou N°9, le hors limites à gauche du fairway est délimité par le bord extérieur du chemin longeant ce trou, celui de derrière le green par le bord intérieur de la haie de laurier.

ZONES A PENALITES R17 :

Délimités par des lignes ou des piquets jaunes ou rouges. En l'absence de ligne au sol, la lisière de ces zones à pénalités suit la rupture naturelle de la pente ou la limite de tonte des hautes herbes.

Trous n° 7 : Zones à pénalité autour du green

Pour une balle dont le dernier point d'entrée dans la zone à pénalité se situe avant les deux passages pour accéder au green, à défaut de pouvoir jouer la balle comme elle repose, un dégagement coup et distance ou en arrière sur la ligne doit être pris avec 1 coup de pénalité (zone à pénalité jaune).

Pour une balle dont le dernier point d'entrée dans la zone à pénalité se situe au-delà de ces deux passages, en plus d'un dégagement coup et distance ou en arrière sur la ligne, un dégagement latéral à deux longueurs de club du dernier point d'entrée sans se rapprocher du trou peut être pris avec un coup de pénalité (zone à pénalité rouge).

CONDITIONS ANORMALES DU PARCOURS (y compris obstructions inamovibles) - (R16) :

- **Sur les greens :** Les zones dénudées (terre apparente) qui interfère avec la ligne de jeu d'une balle reposant sur le green.
- **Sur la zone générale :** Les zones entourées de peinture blanche (en continue ou en pointillée) et toute zone endommagée par les sangliers et pas entièrement réparée, même si elle n'est pas marquée.
- Tous les chemins et leurs prolongements, quel que soit leur revêtement, sont obstructions inamovibles.

TEMPS DE JEU MAXIMUM (partie de 3 joueurs) : 2H15

Pénalité pour infraction à une règle locale : Pénalité Générale

Stroke play : 2 coups de pénalité / Match play : perte du trou